

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

2025D114

OBJET :
18. LOGEMENT 5 RUE
BOURNOVILLE.
ACQUISITION
COMMUNALE.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 059-215904004-20250923-20250111-DE



L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. CITERNE Joël
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. DECREUS Christophe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune souhaite acquérir le logement cadastré section B n°1204 située 5 rue Bournoville, d'une superficie de 78 m² dont la société Soliha Métropole Nord, propriétaire, n'en a plus l'utilité.

Cette habitation servira de logement d'urgence à court terme. L'objectif final étant l'acquisition des habitations voisines puis la disparition de ces biens afin de construire un immeuble collectif de 20 logements.

Le prix pour cette acquisition est fixé à 50 000 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, l'assemblée décide, **à la majorité des votes exprimés (21 pour, 6 contre** : listes « Merville en Grand » sauf Bernard LORIDAN, « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale », **1 abstention** : Bernard LORIDAN) :

- d'acquérir le logement cadastré section B n°1204 situé 5 rue Bournoville à Merville, appartenant à la société Soliha Métropole Nord, moyennant la somme de 50 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.